

E-Journal KINSHASA

Ce journal est disponible et à
l'œil sur notre site
www.e-journal.info

3
ans

hebdomadaire. 4^e Année. Avril 2023. Nouvelle série n°205

Nous sommes très présents sur les réseaux sociaux

ÉDITO

Vous avez dit loi Tshiani!

L'actualité dans le pays, c'est la Tshiani. Cette loi est en examen à l'Assemblée nationale, elle est dans les conversations de salon, dans la rue et surtout sur les réseaux sociaux.

Pour tout dire, cette loi qu'on appelle aussi de père et de mère divise. Dans le même hémicycle, les élus du peuple ont recommandé la révocation du DG de la SNEL, Fabrice Lusinde pour incompétence.

En justice, le député et fondateur de l'actuel Cndp devenu M23 Mwangachchu se poursuit. Parallèlement, l'annonce pour hospitalisation de l'ancien conseiller privé du chef de l'Etat Biselele fait rire car c'est la scène qui amène ensuite à la sortie de la prison. La population se demande pourquoi toutes ses arrestations spectacles ?

Dans cette édition, nous présentons dans la rubrique centenaire de la ville de Kinshasa des pionnières dans le domaine des médias. Comme vous et nous, notre invité Benoît kylaba nous rappelle que la rumba c'est d'abord une danse à deux : un homme et une cavalière.

En sport, nous revenons sur les jeux de la francophonie qui arrivent à grand pas ainsi que le message de l'ancien coach des Léopards Santos Mutubile qui revient sur les enjeux du match RDC et Gabon dont le résultat est déterminant pour la suite de la compétition. Enfin, le journaliste culturel Nila Mbunga rend hommage à Saak Sakul qui vient de nous quitter.

HC jean Pierre Eale ikabe

Nation

Félix Tshisekedi exclut les négociations avec le M23

02



La destitution du DG de la SNEL Fabrice Lusinde

03



Nation

Delly Sesanga, Martin Fayulu, Moise Katumbi et Matata Ponyo ensemble pour des actions communes

03



Les célébrités kinoises

015



Freitas

Maman
Angebi

Maman
Kanzaku

Pauline
Kabangu

Pauline
Lisanga

019



Promulgation du code du numérique

Félix Tshisekedi exclut les négociations avec le M23



Le Président de la confédération suisse, Alain Berset, s'est entretenu ce jeudi 13 avril dans l'avant-midi à Kinshasa avec son homologue congolais, Félix Tshisekedi, notamment sur la crise sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la RDC.

Lors desdits entretiens, le président Félix Tshisekedi a réaffirmé son refus d'un dialogue politique avec la rébellion du M23, bénéficiant du soutien du Rwanda.

Le chef de l'Etat congolais a réaffirmé sa position de non dialogue politique avec les agresseurs de la nation congolaise, au service des agresseurs de la RDC.

Pour ce, il a rappelé : « Il n'est pas question de dialogue politique avec ce groupe. Je le dis et je tiens à le préciser il n'en sera jamais question. Tout sim-

plement parce que c'est au moyen de ce genre de dialogue qu'ils profitent de la situation pour nous infiltrer. Infiltrer des éléments qui, plus tard vont créer des revendications fallacieuses et justifier leur agression de la RDC ».

Quant au mandat et à la mission de la Force régionale de l'EAC sur le territoire congolais, le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a précisé que tout est mis en branle pour accélérer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion pour ceux des combattants du M23 qui prouveront de leur nationalité congolaise.

Ainsi fait, la mission de la force de l'EAC sur le territoire congolais n'aura plus sa raison d'être. Pour sa part, le président suisse, Alain Berset a indiqué que son pays était plutôt engagé à soutenir la RDC en amenant de manière efficace sur le plan internatio-

nal et au niveau du conseil de sécurité la question ou le débat de l'agression de la RDC par ses voisins notamment le Rwanda, selon le rapport des experts des Nations unies.

Et de marteler : « Le rapport de l'ONU a eu des mots très clairs sur la participation des pays voisins qui financent le groupe M23. Nous ne sommes certainement pas là pour dire à la RDC comment est-ce que le problème doit être résolu. Plutôt au contraire dans le fond apporter un soutien, une visibilité, une présence pour porter ce débat sur le plan international aussi dans le cadre du Conseil de sécurité. Et nous sommes très attaché à l'intégrité territoriale de tout pays ».

Durant son séjour au sol congolais, le Président suisse va effectuer des visites de terrain dans l'Est du pays à Goma comme à Bukavu. L'objet de ladite visite est de rencontrer des déplacés de guerre, victimes d'atrocités de la rébellion du M23, soutenue par le Rwanda, ainsi que d'autres groupes armés.

EJK

**E-Journal
KINSHASA**

Sur les réseaux
sociaux chaque
week-end et
disponible
sur le site

www.e-journal.info

RDC

La destitution du DG de la SNEL Fabrice Lusinde



Accusé de manquer de vision claire pour l'électrification du pays, ce mandataire de l'Etat n'a pas pu convaincre les députés nationaux lors de sa réplique. Face aux députés nationaux, Fabrice Lusinde est revenu sur le plan d'action 2023-2027, portant sur le redressement de la SNEL. Une démarche qui

n'a convaincu l'auteur de l'interpellation, ni l'assemblée plénière. Une mesure qui réjouit l'auteur de cette interpellation, Prospère Bukasa, élu du territoire de Luilu (Lomami). Pour lui, son interpellation a ramassé toutes les préoccupations des Congolais et il revenait au DG destitué de présenter ses moyens de défense. En substance, il a déclaré : « Nous avons fait le débat. Je crois c'est pour une première, depuis que les législatures existent il n'y a jamais eu une interpellation qui ait fait l'objet de quatre plénières successives. De 78 intervenants, il se dégageait que dans l'ensemble il y avait insatisfaction

dans la desserte en électricité sur l'ensemble de la République. Voilà ce qui a animé les députés à ce qu'on puisse suivre la voix du peuple celle de faire partir le DG de la SNEL parce qu'il a prouvé l'incompétence avérée ». Pour rappel, le DG de la SNEL a été accusé de détournement de 35 ou 55 millions USD, ou encore de 127 millions USD » car il n'a pas pu justifier l'utilisation de ces sommes. Fabrice Lusinde avait été porté à la tête de la SNEL en octobre 2022, après avoir occupé les fonctions du directeur général adjoint. Il remplaçait à ce poste l'ancien DG, Bosco Kayombo.

EJK

Delly Sesanga, Martin Fayulu, Moise Katumbi et Matata Ponyo ensemble pour des actions communes



Delly Sesanga, Martin Fayulu, Moise Katumbi et Matata Ponyo ensemble pour des actions communes Les quatre leaders de l'opposition congolaise, Delly Sesanga, Martin Fayulu, Moise Katumbi et Matata Ponyo, se sont retrouvés à Lubumbashi et ont fait une déclaration commune ce vendredi 14 avril 2023 dans laquelle ils se sont engagés à œuvrer ensemble pour l'aboutissement du processus

électoral en cours dans le pays. Il s'agit de Matata Ponyo, Moise Katumbi, Delly Sesanga et Martin Fayulu. A travers la déclaration lue par Olivier Kamitatu, directeur de cabinet de Moise Katumbi, les quatre leaders de l'opposition exigent:

1. Désignation consensuelles des animateurs des organes de la ceni
2. La révision de la loi électorale
3. La recomposition de la cour constitutionnelle
4. La fin de l'instrumentalisation des institutions politiques, judiciaires, et

fiscales contre les candidats présidents

5. La fin des arrestations arbitraires des hommes politiques, journalistes, activistes de la société civile et la libération de tous les prisonniers politiques
6. La fin des tueries dans les grands Kivu, Katanga, Bandundu, Ituri et l'est de Kinshasa
7. La conduite urgente d'un audit externe des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs en cours en vue de la production d'un fichier électoral intègre reflétant les réalités démographiques de chaque circonscription électorale
8. La présence des observateurs nationaux et internationaux pendant le processus électoral

EJK

IXe jeux de la Francophonie

« Toutes les infrastructures seront prêtes le 20 mai prochain », dit Isidore Kwandja



Le président du Comité national d'organisation des IXe jeux de la Francophonie, Isidore Kwandja, a, lors du briefing hebdomadaire co-animé avec le ministre de la communication et des médias, Patrick Muyaya, rassuré que toutes les infrastructures seront prêtes d'ici le 20 mai 2023. La quasi-totalité d'infrastructures n'étant pas encore prêtes, d'aucuns n'espèrent pas voir ces jeux se dérouler en RD-congo. Cela, à cause du retard énorme accusé par la RDC dans les préparatifs et d'aller de report en report. La motivation de la RDC, confirme Isidore Kwandja, est de tenir ces jeux qui vont redorer son image et lui permettre de retrouver une place de prestige sur l'échiquier mondial. La veille de ce briefing hebdomadaire, le chef de

l'État Félix Tshisekedi a visité les différents chantiers des jeux de la Francophonie question de s'enquérir de l'évolution. Grande était sa satisfaction de remarquer l'état d'avancement des travaux sur les différents sites.

Il a cependant exhorté les prestataires à travailler d'arrache-pied pour livrer, dans le délai, les ouvrages. Rappelons que ce retard qu'ont connu les préparatifs est, d'après Isidore Kwandja, dû à la guerre en Ukraine et de la Covid-19.

E.K



Promulgation du code du numérique

Le ministre Eberende Kolongele prévient: «l'insulte, le relais des fausses informations sur le Net désormais punis» !

Au cours du briefing animé conjointement avec le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Jeudi 13 avril 2023, le ministre du Numérique, Eberende Kolongele a prévenu que désormais tout post publié ou relayé sur l'Internet et les réseaux contenant des injures ou fausses informations seront désormais punis.

Selon le ministre du Numérique, la dite ordonnance-loi fixe également les principes de la responsabilité pénale conformément à la Constitution, aux codes pénal et de procédure pénale, insistant sur le fait qu'avec le nouveau Code numérique, «l'insulte, la diffamation, la calomnie, le relais des fausses informations sur le net, le harcèlement par le biais d'une communication électronique, l'enregistrement des images relatives à la commission des infractions, la diffusion du contenu tribaliste, raciste et xénophobe, etc. sont des actes dont les conséquences sont réelles sur le plan de la rigueur de la loi».

En sus, a-t-il affirmé que le numérique va beaucoup apporter au pays pour son développement. «Le numérique est un secteur d'avenir pour le développement de la RDC.

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a placé le numérique au cœur de son action, engageant ainsi le pays dans un processus de transformation numérique de l'administration et services publics, de son économie par sa vision de faire du numérique un levier d'intégration, de bonne gouvernance, de croissance économique et de progrès social», a fait savoir le ministre Kolongele. Et de préciser que le contexte ayant conduit à l'élaboration du Code



numérique, expliquant que cette transformation numérique se fonde sur un pilier important, à savoir : le Programme national du numérique (PNN), articulé autour de 4 axes principaux qui sont : les infrastructures, les contenus, les usages applicatifs et la gouvernance-régulation.

L'ordonnance-loi promulguée portant Code numérique, a-t-il ajouté, a pour but de «réguler la nouvelle économie numérique pour sécuriser l'investissement dans ce secteur, d'encadrer ce vaste domaine en recherchant un point d'équilibre entre d'une part, les principes de liberté dans le cyberspace et, d'autre part la protection de la vie privée, la sécurité des échanges et des transactions, etc.».

Le ministre Eberende a fait la présentation du contenu de cette ordonnance-loi qui comprend cinq (5) livres, en plus du préliminaire qui détermine le champ d'action et définit les principaux concepts.

Tandis que les livres 1,2 et 3 traitent

des activités et services numériques, des écrits, outils électroniques et prestataires de services de confiance, ainsi que les contenus numériques.

Pour faire face aux enjeux de la cybersécurité et de la nécessité de protéger des personnes face au développement de la criminalité à l'ère du numérique (Livre 4), l'ordonnance-loi a fixé les règles applicables à la cybersécurité, aux modalités de lutte contre la cybercriminalité en RDC, a indiqué le ministre du Numérique.

Prenant part au briefing, le Ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya, a loué le travail de cette loi et insisté sur toute la réorganisation du travail gouvernemental qui devra suivre avec la signature électronique et tout le reste.

EJK

Procès Mwangachuchu

Le prévenu a soulevé une requête en inconstitutionnalité contre la compétence de la Haute cour militaire

La Haute cour militaire a poursuivi ce mardi 11 avril l’instruction dans l’affaire mettant en cause le député national Edouard Mwangachuchu sur sa prétendue complicité avec la rébellion du M23 au Nord-Kivu. Le rapport des éléments en sa possession sur les accusations qui pèsent sur le député a été présenté le mardi 11 avril. Selon la partie prévenue, il y a violation de la Constitution. Le député devrait être poursuivi par la Cour de cassation, d’où la requête soulevée pour inconstitutionnalité de la procédure.

« (...) nous mettons aussi en cause la loi portant code judiciaire militaire N° 023/2002 du 18 Nov 2002 en considérant que ces actes sont contraires à la Constitution.

La loi portant code judiciaire militaire, ce texte est aussi inconstitutionnel, l’article 153 de la Constitution alinéa 3 qui fait de la Cour de cassation le juge des membres du Parlement, c’est-à-dire du député. Curieusement, vous avez un autre texte, le code judiciaire militaire qui, en son article 120, fait des députés nationaux justiciables des juridictions militaires», a indiqué Maître Damien Amony, coordonnateur du collectif des avocats d’Edouard Mwangachuchu.

Il affirme que «lorsque la Constitution parle des infractions on ne fait



pas la distinction entre les infractions militaires et les infractions de droit commun, on parle des infractions tout court».

«Nous trouvons que ce texte-là est inconstitutionnel. Nous attendons la réponse. Dès que la haute cour va répondre nous allons soit poursuivre soit aller devant la cour constitutionnelle pour juger de la pertinence de l’inconstitutionnalité qui a été soulevée devant la haute cour militaire », a conclu l’avocat.

Durant ladite audience, la partie Mwangachuchu a dénoncé les accusations mises à sa charge par le mi-

nistère public et la République sur sa complicité présumée avec le M23.

Parmi les griefs reprochés au député Mwangachuchu, il s’agit de la participation à un mouvement insurrectionnel, d’entretien des liens avec les rebelles du M23, d’incitation des militaires à commettre des actes contraires au devoir et à la discipline, de détention illégale de munitions de guerre. Lors de ses précédentes dépositions, il a reconnu que les munitions trouvées dans ses résidences lui appartenaient et qu’il avait reçu l’autorisation de les détenir auprès des autorités compétentes.

EJK

Malade, Fortunat Biselele demande une liberté provisoire pour se faire soigner



Selon son avocat maître Bopaul Mupemba, l'ancien conseiller privé du chef de l'Etat Bifort Biselele est très malade et il a demandé la liberté provisoire afin d'aller se faire soigner, a-t-il confié sur les ondes de radio Top Congo.

Il a dit en substance que son client a un problème de dos et sa main droite pose problème ainsi que des douleurs très atroces. Ladite demande est motivée par le rapport des médecins qui lui ont recommandé de voir des spécialistes parce qu'eux n'ont pas les appareils appropriés pour, à travers des examens, déterminer de quoi il souffrir.

Et d'ajouter : « si donc, les faits lui reprochés ne sont pas aussi graves que ça et que le ministère public tarde à faire fixer le dossier, il est bon de le libérer. Ainsi, il pourra comparaître en homme libre ».

Tout fois son avocat dit jusque-là ignorer la raison de l'incarcération de son client placé sous mandat d'arrêt provisoire, le 20 janvier dernier et

transféré, dans la foulée, à la prison centrale de Makala, après une audition à huis-clos au Palais de justice. On lui reproche, d'après des sources, d'espionnage et d'intelligence avec l'ennemi qui ne serait autre que le président Rwandais Paul Kagamé.

Mais d'aucuns craignent de vivre les mêmes scénarii que les autres arrestations et procès menés tambour battant mais qui ont fini presque par la relaxe des prévenus ou condamnés. Les images des procès de Vital Kamhere, Docteur Eteni, François Beya, Vidie Tshimanga reviennent encore dans l'esprit.

Toujours le même modus operandi : interpellation, renvoi devant le magistrat, mise en détention provisoire, procès, condamnation, liberté provisoire et relaxe.

Pour un véritable Etat de droit, cette manière de procéder n'honore pas les instances judiciaires et de surcroît las décrédibilise vis à vis des citoyens.

Herman Bangi Bayo

E-Journal

Société éditrice : Agence Temps Libre (ATL) /

Fondateur

Jean Pierre Eale Ikabe

Tél. : 0999947441 / 0997298314

Directeur de publication délégué

Herman Bangi Bayo

Tél. : 0997298314 / 0824540759

Equipe de rédaction :

Jean Pierre Eale Ikabe, Herman Bangi Bayo, Espérant Kalonji, Prof Yoka, So-crate Lokondo, Mandela Lokondo

Design : By Gloria Plus

Infographie : Sacha Eale

Administration : Roger Nsita

Déléguée commerciale : Patience Bidi

Relations publiques : Trésor Empole

e-mail : agencetempslibre@gmail.com

Site web : www.e-journal.com

Siège : avenue du Stade N°1, Quartier Administratif / Territoire de Ksangulu

Dépôt légal N° 09629571

Arthrose : la maladie articulaire la plus répandue

Comprendre l'arthrose

L'arthrose est la maladie articulaire la plus répandue. Liée à des dysfonctionnements qui impliquent tous les composants de l'articulation, elle se caractérise par une destruction du cartilage, une inflammation de la membrane qui tapisse l'intérieur de l'articulation (membrane synoviale), ainsi qu'un remodelage de la couche osseuse située directement sous le cartilage (os sous-chondral). Elle se manifeste par des douleurs et des raideurs, et parfois par une inflammation et/ou à une accumulation de liquide dans la cavité articulaire (épanchements). Elle peut engendrer un handicap majeur, avec une perte de mobilité.

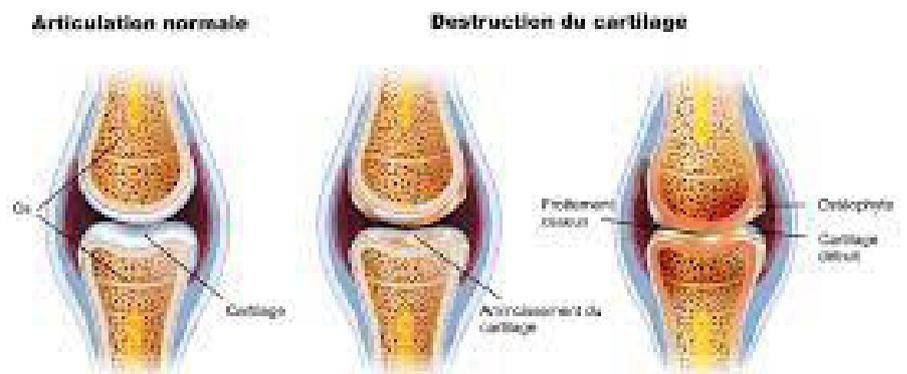
Toutes les articulations peuvent être concernées

Les articulations les plus souvent atteintes par l'arthrose sont celles des mains (dans 35 à 45 % des cas), du rachis (dans 45 à 50 % des cas), des genoux (dans 30 % des cas, on parle alors de « gonarthrose ») et des hanches (dans 10 % des cas, c'est ce que l'on nomme la « coxarthrose »). L'arthrose de la colonne vertébrale est quant à elle fréquente chez les 65–75 ans, mais elle reste le plus souvent silencieuse. Les autres articulations – épaules, orteils, chevilles, poignets et coudes – sont moins souvent atteintes.

Plusieurs facteurs de risque identifiés

Des facteurs de natures variées sont associés au risque de développer une arthrose :

Évolution de l'arthrose



L'âge : la maladie concerne en effet seulement 3 % des moins de 45 ans, mais 65 % des plus de 65 ans et 80 % des plus de 80 ans.

Un excès de pression sur les articulations : en augmentant les contraintes mécaniques, une surcharge pondérale, le port fréquent de charges lourdes, une activité physique trop intense ou la pratique mal contrôlée de certains sports peuvent favoriser le développement de l'arthrose.

Des désordres métaboliques générés par le diabète, l'obésité, l'hypertension artérielle ou encore les dyslipidémies. Certaines autres maladies de l'articulation, comme la chondrocalcinose (caractérisée par des dépôts de calcium dans le cartilage), la goutte (caractérisée par des dépôts d'acide urique dans l'articulation) ou encore les rhumatismes inflammatoires potentiellement destructeurs comme la

polyarthrite rhumatoïde ou le rhumatisme psoriasique. Certaines maladies osseuses au contact de l'articulation, comme l'ostéonécrose aseptique. Certaines anomalies anatomiques (des déviations de l'axe de la jambe comme le genu varum ou valgum, ou des dysplasies de hanche) ainsi que des séquelles de traumatisme (fracture articulaire, entorse négligée, luxation, ablation du ménisque)

La génétique : avoir des membres de sa famille atteints est, dans certains cas, un facteur de risque. Par exemple, l'arthrose des mains peut être héréditaire. Il existe en outre des maladies génétiques rares, comme les chondrodysplasies, qui peuvent provoquer une arthrose généralisée.

Une maladie qui implique tous les tissus de l'articulation

L'arthrose a longtemps été considérée



comme une maladie uniquement liée à une dégradation du cartilage. Il est aujourd'hui clairement décrit que tous les tissus de l'articulation sont impliqués :

Le cartilage articulaire : ce tissu visco-élastique recouvre les surfaces osseuses de l'articulation. Il a pour fonction de faciliter le glissement de ces dernières les unes sur les autres. Il est majoritairement composé d'eau emprisonnée dans une matrice extracellulaire notamment composée de collagène et de cellules (les chondrocytes) qui régulent finement l'équilibre de ce tissu.

La membrane synoviale : il s'agit du tissu qui tapisse l'intérieur de la capsule articulaire. Il est en charge de produire le liquide synovial qui lubrifie le cartilage. **L'os sous-chondral :** la couche d'os qui se situe entre le cartilage et l'os proprement dit.

Schématiquement, sous l'effet d'un facteur initiateur (traumatisme, sénescence cellulaire, facteur métabolique...), des débris cartilagineux s'accumulent dans la cavité articulaire et induisent une inflammation locale de la membrane synoviale.

Celle-ci produit alors des médiateurs inflammatoires, libérés dans le liquide synovial. En réaction, les chondrocytes se mettent à produire en excès des enzymes (des métalloprotéases), qui vont à leur tour dégrader la matrice cartilagineuse. Un cercle vicieux s'installe. Plusieurs approches sont envisagées pour définir les différents types/groupes d'arthrose. On peut les en effet les former en fonction de :

Facteurs de risques.

On distingue alors schématiquement trois groupes, qu'il reste à affiner et compléter : l'arthrose post-traumatique, l'arthrose métabolique et l'arthrose liée au vieillissement.

Symptômes cliniques (la nature des articulations touchées, la présence d'une inflammation ou d'un gonflement...)

Marqueurs biologiques spécifiques. On parle alors « d'endotypes ». Cette approche est encore très exploratoire (voir Les enjeux de la recherche).

Une évolution imprévisible

Dans l'arthrose, les lésions du cartilage ne régressent jamais, mais leur progression n'est pas linéaire. L'évolution

de la maladie peut être très rapide et rendre nécessaire le remplacement de l'articulation par une prothèse dans un délai de moins de 5 ans (par exemple dans le cas de l'arthrose de la hanche). Mais l'arthrose peut également évoluer lentement, sans induire de handicap majeur. Tout au long de la maladie, deux états se succèdent chez les patients à un rythme imprévisible :

des phases chroniques, au cours desquelles la gêne quotidienne est variable et la douleur modérée, des crises douloureuses aiguës accompagnées d'une inflammation de l'articulation, au cours desquelles la douleur est vive, survenant dès le matin et parfois la nuit. Durant la phase chronique, il est recommandé de conserver une activité physique régulière. En revanche, il faut mettre l'articulation au repos lors des crises douloureuses. C'est en effet au cours de cette phase qu'intervient la destruction du cartilage.

La radiographie comme outil de diagnostic et de suivi

Le diagnostic de la maladie repose sur un examen clinique et des radiogra-

phies de l'articulation. Ces dernières permettent d'observer une diminution de l'espace qui sépare les deux os de l'articulation radiographiée (« pincement de l'interligne articulaire »). Il est souvent utile d'en réaliser régulièrement (tous les ans ou tous les 2 ans), pour observer la sévérité et la vitesse d'évolution de la maladie, et décider d'un éventuel traitement chirurgical. Des traitements uniquement symptomatiques.

Les premiers éléments de prise en charge d'une arthrose sont des mesures non médicamenteuses qui limitent la progression de la maladie. Elles doivent être personnalisées en fonction des autres pathologies dont le patient peut être atteint et de la localisation de l'arthrose. Il est recommandé de :

- Perdre du poids en cas d'excès,
- Avoir une alimentation équilibrée et diversifiée,
- Pratiquer une activité physique régulière et d'intensité modérée en dehors des poussées inflammatoires (ex : marcher pendant une heure trois fois par semaine),
- Éviter de porter des charges lourdes,
- Adapter son environnement à son état de santé (ex : s'aider de rampes dans la baignoire, mettre les ustensiles à portée de mains dans la cuisine...),
- Se munir d'une canne lors des phases douloureuses aiguës,
- Porter des semelles orthopédiques en cas d'arthrose du genou (gonarthrose).

Soulager la douleur

Les seuls traitements pharmacologiques disponibles à ce jour visent à soulager la douleur liée à l'arthrose. Ils doivent toujours être associés à des mesures non médicamenteuses.

Parmi les antalgiques prescrits, le chef de file est le paracétamol. Mais d'autres molécules sont disponibles,

pour s'adapter à différents paliers de douleur. En cas de poussée inflammatoire, les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) s'avèrent utiles. Ils sont administrés par voie orale ou localement, sous forme de gel ou pommade.

Des opioïdes (codéine, tramadol, morphine) sont parfois prescrits, mais leur utilisation au long cours est déconseillée en raison du risque de dépendance. Pour passer un cap, le médecin peut aussi recourir à une infiltration de corticoïdes : ce geste consiste à injecter ces anti-inflammatoires puissants directement dans l'articulation. Il existe aussi des traitements dits « symptomatiques d'action lente » (glucosamine, chondroïtine, dérivés d'avocat et de soja), dont l'efficacité reste toutefois controversée.

D'autres approches thérapeutiques visent à obtenir un effet antalgique qui dure plusieurs mois. L'injection d'acide hyaluronique, encore appelée viscosupplémentation, consiste à injecter localement un produit visqueux dont la composition est proche de celle du liquide synovial physiologique. Son efficacité est démontrée, sans pouvoir affirmer si tout ou partie de cet effet ne serait pas lié à un effet placebo.

Enfin, une arthroplastie peut être proposée aux patients chez lesquels l'arthrose de la hanche ou du genou engendre un handicap sévère. Cette intervention consiste à remplacer tout ou partie de l'articulation malade par une articulation artificielle (prothèse), dont la durée de vie est en général de 15 à 20 ans.

L'arthroplastie permet le plus souvent d'améliorer nettement la qualité de vie et la motricité des patients. Elle est particulièrement efficace en cas d'arthrose de la hanche, même si 20 % des patients continueront à souffrir à l'issue de l'intervention.

Vers des traitements préventifs ?

Certaines équipes s'attèlent à découvrir des moyens pour prévenir le développement de l'arthrose chez les personnes qui ont subi un traumatisme articulaire avec une lésion cartilagineuse. Les scientifiques recherchent les mécanismes moléculaires précoces qui pourraient conduire à une évolution arthrosique post-traumatique. Leur objectif est d'être en mesure de proposer une stratégie pour s'opposer à la dégénérescence du cartilage.

Des approches de thérapie cellulaire et tissulaire sont testées. Les plus classiques sont la mosaïcplastie (greffe de cartilage) et la technique de microfracture. Cette dernière consiste à réaliser de microperforations dans le cartilage, jusqu'à l'os sous-chondral, afin de provoquer un afflux sanguin local.

Les cellules souches sanguines pourraient alors coloniser les cavités et s'y différencier en chondrocytes fonctionnels. Des solutions hybrides, qui associent cellules et biomatériaux, sont aussi explorées.

Enfin, des implants tridimensionnels expérimentaux sont aussi évalués. Ils combinent une membrane à base de collagène ou de biopolymères dotés de nanoréservoirs de facteurs de croissance osseux, avec une couche d'hydrogel qui renferme de l'acide hyaluronique et des cellules souches dérivées de la moelle osseuse du patient. Les résultats cliniques ne sont pas encore disponibles.

EJK

Qui sont les Juifs ?



L'Histoire du judaïsme se confond avec l'histoire du peuple juif, son évolution suit les aléas de l'Histoire de ce peuple. C'est pourquoi on peut être juif par pratique de la religion (judaïsme) ou par adhésion culturelle sans pratiquer la religion (judéité).

Le judaïsme primitif est la conscience d'un Dieu unique (religion monothéiste) avec une exigence fondamentale de justice. La Bible relate la vie des ancêtres supposés du peuple hébreu, dont les trois patriarches Abraham, Isaac et Jacob (surnommé Israël) et les quatre matriarches Sarah, Rébecca, Rachel et Léa.

D'après le récit biblique, le judaïsme devient une véritable religion lorsque Moïse conduit les Hébreux au pied du mont Sinaï après les avoir libérés de l'esclavage d'Égypte et que le peuple accepte les « Dix Commandements ». Le judaïsme est avant tout un engagement dans la pratique des commande-

ments qui régissent la vie privée, la vie sociale et le culte. Après l'installation en Terre Promise (Israël/Palestine) des douze tribus d'Israël, le judaïsme devint la religion d'un peuple sédentarisé.

La Bible raconte que le roi Salomon, fils de David, fait construire le Temple à Jérusalem.

Le Temple est détruit en 586 avant l'ère chrétienne puis reconstruit entre 536 et 515. Le second Temple est détruit par l'empereur romain Titus en 70 après J.C.

La Bible hébraïque constitue la Loi écrite des Juifs, commentée et explicitée par la loi orale (le Talmud).

Fondements

Le judaïsme conjugue principes universels (Dieu serait le Créateur du monde et de toute l'humanité par un

ancêtre unique, Adam) et histoire particulière (les Juifs seraient le peuple témoin, responsable par ses actes devant Dieu et devant l'humanité de la transmission du message divin d'unicité de Dieu et du genre humain).

Le judaïsme est caractérisé par l'espoir que l'humanité soit régie par des lois de justice et fasse ainsi advenir les temps de paix pour tous (temps messianiques).

Le croyant est donc appelé à une remise en question permanente afin de faire advenir la justice.

Le lieu de culte des Juifs est la synagogue.

Le rabbin (rav, maître) est un leader spirituel choisi par la communauté.

Quelques repères sur l'Histoire des Juifs en France

Les Juifs sont présents en France depuis l'1er siècle de notre ère. De nom-

LU POUR VOUS

breuses communautés juives vivent dans l'ensemble des régions de France jusqu'aux persécutions du XII^e siècle et leur expulsion définitive du royaume de France en 1394.

Il ne reste alors que quelques communautés juives : dans le Comtat-Venaissin sous la protection du pape (Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle-sur-la Sorgue), dans la région de Bordeaux-Bayonne où ils sont tolérés, ainsi qu'en Lorraine (annexée à partir de 1552) et en Alsace (conquise par Louis XIV en 1648).

À la veille de la Révolution française de 1789, les Juifs constituent une très petite communauté d'environ 40 000 personnes. Ils ne possèdent pas les mêmes droits (par exemple, leurs déplacements sont contrôlés, ils sont exclus de certaines professions).

Deux ans après la Déclaration des droits de l'homme de 1789, l'Assemblée Nationale vote un décret dit « d'émancipation » qui accorde aux Juifs le statut de citoyens (27 septembre 1791). La France étant le premier pays d'Europe à accorder la pleine citoyenneté aux Juifs, elle acquiert un réel prestige aux yeux des Juifs et attire de nombreux immigrants de Russie, Pologne, Roumanie ou de l'empire Ottoman.

Cependant, l'antijudaïsme de l'Église catholique perdure (les Juifs sont accusés d'avoir tué le Christ) et apparaît une nouvelle forme de rejet : l'antisémitisme racial (les Juifs seraient d'une autre « race » que les Français, donc irrémédiablement étrangers) ou économique (les Juifs sont accusés de s'accaparer les richesses ou, au contraire, de diffuser des idées révolutionnaires). La France connaît deux périodes de montée de l'antisémitisme avec l'af-

faire Dreyfus (1894-1906) et les attaques contre Léon Blum sous le Front populaire (1936-1939).

En 1914, 120 000 Juifs vivent en France. 6 000 sont tués pendant la Première Guerre mondiale comme soldats.

À la veille de la Seconde guerre mondiale, on estime la population juive vivant en France à plus de 300 000, soit 0,75 % de la population.

Depuis la fin des années 1950, l'arrivée massive des Juifs d'Afrique du Nord, après la décolonisation, a fait croître le nombre de Juifs français.

La population juive française actuelle est estimée à environ 600 000 personnes, dont la moitié résident en région parisienne.

Les principales fêtes

De nombreuses fêtes ponctuent l'année juive.

Roch Hachana (Tête de l'année) célèbre l'anniversaire de la Création du monde et d'Adam (l'être humain) d'après le récit biblique.

Yom Kippour, jour de jeûne, de confession collective et de pardon.

Pessah (Pâque) commémore la fois la sortie d'Égypte et la fête du printemps. Pendant une semaine les Juifs observants mangent du pain azyme. 7 semaines plus tard,

Chavou'oth (Semaines, la Pentecôte) commémore le don de la Torah (qui comprend les Dix Commandements) sur le mont Sinaï.

Souccoth (Cabanes) célèbre le souvenir de l'Exode par la construction des

cabanes pour y manger, y dormir et y étudier. Ces cabanes sont décorées de fruits et de légumes car c'est aussi la fête des récoltes.

D'autres fêtes

Hanoukka (Inauguration) célèbre à l'époque du solstice d'hiver, par l'allumage de bougies, la victoire de Juda Macchabée sur les oppresseurs grecs païens.

Pourim (Sorts) est l'occasion de se déguiser, en souvenir du courage de la reine Esther, qui sauva son peuple de la destruction.

Le jeûne du 9 du mois d'av rappelle la destruction du Temple de Jérusalem.

Deux musées permettent d'en savoir plus sur l'histoire des Juifs et sur l'histoire de la Shoah : le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (MAHJ) et le Mémorial de la Shoah, situés à Paris.



Benoît Kylaba Ngala

Collectionneur et soigneur de la danse Rumba



Aujourd'hui, âgé de 76 ans, il est retraité et il pratique sa profession en privé.

Parlant de son hobby. Il me révèle qu'il est collectionneur de la rumba qu'il a découverte à son jeune âge en 1953, année où la rumba fait son apparition dans des pistes de danse du pays, remplaçant les boléro, merengue, tango et calypso.

Et d'ajouter la rumba qui s'écrivait au avec h (Rhumba) après le r nous est venu des Cubains et de conclure c'est simplement une danse qui se danse à deux : l'homme et la cavalière et c'est l'homme qui conduit la femme.

Je le connaissais à distance grâce aux réseaux sociaux et lui me connaissait comme journaliste de Elima dimanche de la belle époque. Et récemment à travers le groupe de partage Ambiance Pool Malebo, j'ai appris qu'il était collectionneur de la rumba.

et télévision de Eugénie Lhape, Kiliba-N'Gansem, d'heureuse mémoire.

De lui, il me dira qu'il est un vrai muana Léopoldville. Il est de la première promotion des examens d'état en 1968. Ensuite, il va faire ses études supérieures à Lubumbashi.

Et le succès de cette danse faisait dire aux gens que cette danse a du succès comme le Rhum. Benoît possède 1256.000 d'heures de musique et 889.000 œuvres de 1948 à ces jours dans sa bandothèque personnelle.

Me trouvant à Paris pour fêter la Pâques, j'ai eu l'occasion de prendre langue avec lui. Résidant en Allemagne, Il était venu en France à Melun pour un long week-end pascal. Après échange téléphonique, j'étais son invité pour échanger et partager le repas pascal. De notre rencontre, je découvre qu'il est le petit frère de la première femme journaliste radio

A son retour à Kinshasa, il est engagé à la banque centrale en qualité de rédacteur.

En 1972, il est allé en formation en Allemagne et après sa formation, il décide de s'y installer. Il devient professeur d'allemand pour les étrangers et de marketing des services, expert-comptable.

A ma question si l'origine de la rumba n'est pas kumba ? Il me répond que non. Refusant de faire polémique, il m'a remis des extraits de ses cours pour comprendre.

HC EALE IKABE Jean Pierre



Règle par la loi n°16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale

Conférence-débat

“La résilience collective : esquisse de géopolitique des résiliences dans le monde»



L'Académie Africaine de Formation Politique a réuni un public hétéroclite lors de la Conférence-débat de ce lundi 10 avril 2023, au sein de merveilleux Sultani River. Le thème choisi était «La résilience collective : esquisse de géopolitique des résiliences dans le monde». Le Professeur Henri MOVA SAKANYI a fait part de ses recherches en la matière à un public nombreux et attentif.

La première partie de l'exposé du Professeur Henri MOVA SAKANYI portait sur les origines de la résilience, ses caractéristiques, sa définition et ses occurrences dans diverses sciences (physique, théologie, philosophie, psychologie et psychiatrie). Mais ce sont les psychologues et les psychiatres qui ont fait la part belle à la notion polyvalente qu'est la résilience. Comme l'a souligné le Professeur MOVA SAKANYI, «la résilience n'est pas innée, elle est acquise.

C'est le processus par lequel, on fait face aux obstacles de la vie, pour rebondir. « La résilience résulte de différents éléments : les caractéristiques individuelles, familiales et environnementales. De plus, le Professeur Henri MOVA SAKANYI rappelle les leçons de nombreux psychologues : « nous sommes tous soumis à des facteurs de risques, individuels, familiaux (composition et relations au sein de la famille), environnementaux (statut social, race, etc.).

Cependant, pour chaque facteur de risque, il y a des facteurs de protection (un réseau familial et parafamilial sain et protecteur ; une estime de soi raisonnable, donner un sens à sa vie, etc.»

De ces différentes lectures, l'orateur du jour, Henri MOVA SAKANYI a retenu l'importance des interactions entre la résilience individuelle et la résilience collective : elles s'influencent l'une et l'autre.

La deuxième partie de l'exposé mettait en avant les résiliences à travers le monde, notamment le SEAL (la résilience développée par les militaires américains lors de leurs formations), la NIAQUE (théorie développée par Angela Duckworth, qui observe que la réussite est à l'intersection entre la passion et le travail.

Ce sont les efforts, qui s'alliant aux prédispositions et/ou aux compétences mènent au succès), le KINTSUGI (l'art et la philosophie japonaise de l'acceptation et de l'embellissement des fractures des artefacts d'abord, mais aussi des blessures émotionnelles), le BUSHIDO (les 7 valeurs de samouraïs

japonais devenues le socle d'une philosophie de vie), UBUNTU (la reconnaissance de notre interdépendance : « je suis car vous êtes »), le KWANZAA (une célébration afro-américaine qui emprunte des valeurs et des mots africains pour combattre l'anomie et la perte de repères de Noirs-Américains) et le combat des BUSHINENGUE (ce peuple constitué d'anciens esclaves, les marrons, retrouvant leur liberté pour former une Nation).

Pour le Professeur Henri MOVA SAKANYI, l'exemple du courage à toute épreuve, d'un mélange du KINSTUGI et du BUSHIDO sont incarnés dans le héros de guerre Hiroo Onoda, soldat japonais ayant conservé sa position de guerre de 1942 à 1975.

En conclusion sur le thème de la résilience, le conférencier revient sur un débat entre psychologues et sociologues : Freud contre Durkheim. Cette controverse met en exergue une question millénaire : quelle est l'influence la plus forte sur l'être humain ? L'environnement ? Ou la psyché ?

«La résilience est un acquis que chacun peut développer. La seule bataille qu'on perd est celle de la mort. En attendant celle-ci, traitons la vie avec le respect qu'elle mérite.

La vie est fragile, vivons-la pleinement pour soi et pour les autres.», conclut le Professeur Henri MOVA SAKANYI.

EJK

Les célébrités kinoises

Les femmes des médias



Suzanne Freitas: la pionnière de journalistes de la presse écrite

Suzanne Freitas, née congolaise, fille du grand photographe des années 1930 et 1960, Antoine Freitas (auteur de plusieurs photos officielles du Congo belge). D'après un ouvrage américain, intitulé : « Africa disturbed », édité par « friendship press inc, in 1959, fut la première congolaise et africaine, journaliste de la presse écrite dans « l'envol » née à Léopoldville aux environs de 1938, selon Emory Ross, cette fille de 20 ans, respectée parmi les grands hommes de la presse écrite en Afrique, fut la seule femme journaliste en Afrique à plein temps mais au Congo belge dont les occidentaux avaient découvert des talents rares, lui confieront en 1957, la responsabilité d'une page féminine avec des fonctionnalités spéciales ; ce qui était rare en Afrique.

L'icône congolaise et africaine de la vraie déontologie journalistique. Ses vieilles origines parentales remontent à Mbanza Kongo

(San Salvador) en Angola. Son histoire est méconnue dans l'environnement journalistique du Congo. Actuellement, elle vit ses derniers jours à Bandal.

Franklin Mokho



Mama Angebi

Elle naît en 1929 à Kinshasa, alors Léopoldville à l'époque du Congo-Belge, et grandit comme les membres des familles africaines de l'époque à la Cité indigène de Léopoldville.

Elle est embauchée en 1955, sous contrat, à la Radio Congo Belge, puis passe sous statut en 1957.

Elle évolue comme speakerine puis comme animatrice. Appelée aussi « Mama Koko » (grand-mère), elle devient une animatrice populaire dans les médias. Elle est l'initiatrice de plusieurs émissions à la Télé et à la Radio congolaise (RTNC).

Mama Angebi, associée à son amie et collègue Mama Kanzaku, a notamment créé puis animé (ou co-animé avec Mama Kanzaku), un concept d'émission qu'elles baptisent Tango ya ba Wendo (l'époque ou la génération de Wendo). C'est une émission radiodiffusée sur la musique congolaise,

qu'elles proposent à la direction des programmes de la Radio nationale. L'émission voit le jour en 1966. Une version télévisée de cette émission radiophonique est créée à partir de 1973, et appelée Bakolo Miziki. Elle décède en 1981. Après son décès, le plus grand studio de la Télévision congolaise est rebaptisé Studio Mama Angebi. C'est un studio où se déroulent les spectacles et concerts de la musique congolaise.



Mama Kanzaku

Mama Kanzaku, de son vrai nom Marie-Louise Mombila Ngelebeya, est née le 11 juin 1930, décédée le 29 mai 2009, est une animatrice de radio et de télévision congolaise, connue pour ses émissions sur la musique populaire congolaise.

Biographie

Elle naît à Kinshasa, qui s'appelle alors Léopoldville et est la capitale du Congo belge. Elle passe toute sa vie dans cette cité qui compte 30 000 habitants à sa naissance en 1930, 200 000 habitants en 1950 et 1 million en 1970. Elle habite à proximité du grand marché, des

boutiques de musique et du parc de Boeck, lieu prisé par les musiciens. Elle reçoit une formation dans une école catholique, tout en appréciant les concerts, la mode et la compagnie des artistes. Elle fait ses études primaires à l'école Sainte-Thérèse de Lisieux de la congrégation catholique des religieuses du Cœur Immaculé de Marie (CIM) de 1936 à 1942. Ensuite elle suit des études post-primaires à l'école ménagère de 1943 à 1945. En 1951, elle effectue un premier stage à la Radio Congo Belge pour Africains (RCBA) où elle apprend le métier de technicienne de production. Puis, en 1959 elle est engagée comme contractuelle.

Une année plus tard en 1960, elle passe sous statut. Mama Kanzaku a ainsi travaillé pendant 45 ans, soit de 1959 à 2004, à la Radio et à la télévision congolaise.

Les femmes jouent un rôle majeur dans l'invention d'un mode de vie urbain dans cette grande métropole africaine. Elles dominent le petit commerce, organisent la vie au sein des cellules familiales et déterminent aussi les modes vestimentaires et musicales.

L'une d'elles, Pauline Lisanga, devient présentatrice à la RCBA, la Radio Congo Belge pour Africains, lancée en 1949. Peu de Congolais ont à l'époque un poste de radio, mais à Léopoldville, des haut-parleurs sont accrochés à plusieurs endroits permettant d'écouter les émissions diffusées sur les ondes.

Marie Louise Ngelebeya Mombila entre aussi à la radio. Elle y est technicienne de production, monteuse, puis réalisatrice, conciliant à travers ces métiers sa joie de vivre et son intérêt pour la musique populaire et la danse. Elle y apporte également sa connaissance des goûts des auditeurs congolais noirs⁵. L'indépendance du pays est décrétée le 30 juin 1960.

Cette indépendance est immédiatement chantée dans un titre de rumba congolaise, en lingala, composé pendant les négociations à Bruxelles et qui est resté célèbre sur tout le continent, *Indépendance Cha Cha*, du Grand Kallé et de son groupe *L'African Jazz*. C'est un des premiers tubes panafricains⁶.

La RCBA devient la Radio Congo belge (RCB). Mais les 5 premières années après avoir accédé à l'indépendance sont des années de crise dans le pays. En 1965, Mobutu Sese Seko prend le pouvoir et impose un régime autoritaire.

En 1966, Marie Louise Ngelebeya Mombila lance notamment, avec son amie Marie José Angebi Engea, l'émission *Tango ya Ba Wendo*, consacrée aux pionniers de la musique congolaise dont *Wendo Kolosoy*.

De 1966 à 1969, Mama Angebi assure l'animation, tandis que Mama Kanzaku est à la réalisation et à la prise de son. Mais en 1969, la direction des programmes leur demande d'essayer de présenter l'émission en duo. Elle est tout d'abord à la technique, mais trois ans plus tard, elle co-anime l'émission. Elle est désor-

mais surnommée Mama Kanzaku. En 1973, les deux amies créent l'émission télévisée *Bakolomiziki*, du nom d'un groupe d'anciens musiciens congolais.

L'émission a depuis lors été présentée en co-animation jusqu'à la disparition de Mama Angebi en 1981, puis Mama Kanzaku a continué la présentation en solo jusqu'à sa retraite en 2004. Elle prend sa retraite en 2004 et meurt dans sa ville natale cinq ans plus tard, en 2009.



Pauline Kabangu Tshita
Mme Pauline Kabangu Tshita a marqué le journal télévisé de l'OZRT par son charisme et la maîtrise de la langue de Voltaire. Elle et ses collègues avaient obtenu de présenter un journal télévisé de 20h exclusivement féminin ; et ce une fois par semaine. Une grande première.

A ses côtés, je revois Célestine Sakombi Bakonzo, Gertrude Tshilombo Bunduki, etc. Elles s'étaient déjà inscrites dans la promotion du Genre à l'Ozrt, Elle est devenue une légende à travers ses nombreux reportages rendus avec beaucoup de compétence et de professionnalisme.

Une vraie star. Après les Maman Angebi, Pauline

Kabangu s'est imposée à la Rtc, alors la Voix du Zaïre, jusqu'à occuper de hautes fonctions : directrice des informations. Grâce à ses talents, elle s'est vue confiée la Direction de la chaîne 2 à ses premiers jours. Avec sa collègue et son amie de tous les jours, Eugénie Lape, elles formaient un duo redoutable qui rivalisait de professionnalisme et de talents avec leurs collègues masculins : feu Ngongo Kamanda, Kasonga Mbunga Kalala Kafumba, Kasonga Mwema et nous en passons, dans la présentation des journaux radio-télévisés.

Ironie du sort, ces deux journalistes féminins qui ont passé le relais à leurs cadettes Sakombi, Chantal Kanyimbo, sont devenues des épouses des ambassadeurs, forcées de quitter le pays pour épauler leur mari dans leurs lourdes tâches. Aujourd'hui, Pauline Kabangu Tshita, épouse de Marcel Mulumba, ancien journaliste également et actuel ambassadeur de la République démocratique du Congo au Japon, se trouve à Tokyo.



Pauline Lisanga

Née en 1926, Maman Pauline Lisanga est décédée ce 3 janvier 2008 à Kinshasa, à l'âge de 82 ans, des suites d'un accident vasculaire cérébral.

Pauline Lisanga fut l'une des figures de proue de l'émancipation de la femme congolaise, dès le temps des « moziki », aux côtés de Marie-Josée Angebi et de Victorine Ndjoli.

Elle fut la première speakerine congolaise (1949), co-fondatrice et vice-présidente du mouvement des femmes nationalistes congolaises, et directrice au ministère de l'Information.

En tant que journaliste, Pauline Lisanga prit une part décisive dans la valorisation du rôle de la femme dans les médias.

Pauline Lisanga fut aussi une artiste musicienne et théâtrale. Elle était l'une des meilleures interprètes de la première génération de femmes musiciennes du « tango ya ba Wendo ».

Avec Lucie Eyenga, Marie Kitoko, Tekele Mokango et Albertine Ndaye, Pauline Lisanga appartient au groupe fondateur de la musique féminine congolaise. Entre autres chansons, elle fut l'interprète de « Ménagère ».

Aux éditions Loningisa, elle accompagna Honoré Liengo à plusieurs reprises, notamment dans « Laurence » et « Mwana alanguï ».

Pauline Lisanga accompagna aussi Henri Bowane, puis Manoka Souleiman dit De Saïo dans la chanson « Souvenir de Léopoldville ».

EJK

Mars - avril 2023

Hommages aux héros de l'ombre

Aujourd'hui, Pâque chrétienne catholique. Avant-hier, 10e jour férié et inédit du calendrier républicain, c'était la Nativité chrétienne kimbanguiste... Ainsi va le monde: ombres et lumières, morts et résurrection, star d'un jour, star de toujours, héros à la carte et héros légendaires. Ainsi est passé le mois de mars, sans pagne, youyou exceptionnels des femmes ; sans haie d'honneur, sans tambour ni trompette des hommes.

Il en a été autrement des milieux des artistes: mois de mars, mois des morts. Sans espoir de résurrection, même symboliquement.

Quatre artistes sont tombés sur la dalle, heurtés par les malices de l'âge avancé et de la maladie, pourtant après d'éminents services rendus à la Nation congolaise et panafricaine. Nous continuons à pleurer ainsi Damien Pwono, manager polyvalent et Directeur général de l'Ina; mais aussi Ndjoku Masula, artiste de talent, ange et monstre sacré sur la scène du Théâtre National, notamment dans le spectacle LIANJA de fulgurante mémoire.

Mais aussi Lokassa-ya-Mbongo, guitariste de Tabu Iye aux doigts frénétiques et «soukoussants». Mais enfin Saak-Sakoul, danseur-animateur-atalakudu fameux TRIO- MADJESI. Au total, trois hommes et une femme.

Au total, trois hommes morts à l'étranger et une défunte à Kinshasa. Et les échos des «youyous», et les «milolos» des admirateurs ont fait vibrer le monde entier. Ils m'ont personnellement fait vibrer car tous quatre étaient des êtres proches à titres divers. PWONO. Exemple de constance en stratégie culturelle et en pratique artistique. Globe-trotter de la Bonne Nouvelle du «soft power» et du sacerdoce



© Thomas Dorn

multicolore. Mort et enterré aux Usa. ... NDJOKU. Danseuse au rythme de liane reptile et d'un corps tout-feu-tout-flammes. Une collaboratrice talentueuse et correcte. Morte dans l'anonymat d'une clinique interlope. Sans moyens. Sans secours.

... LOKASSA-YA-MBONGO. J'ai grandi avec Denis. J'ai vu comment Denis apprenait laborieusement sa guitare sous le coaching d'un ami anglais, lui-même amateurs doué. Denis m'a introduit dans les paradis artificiels de la drague, de la drogue et des fugues souterraines à côté des «yankees» et des «bills» kinois.

Et toujours tous enivré par les «soukouss» de la Rumba tous-terrains. Mort aux Usa, Lokassa.

... SAAK-SAKOUL. Juin 1969. Révoltes des étudiants de l'université Lovanium et défis au Parti-État. Massacres des innocents. Chasse aux sorcières contre les survivants que nous étions, pen-

dant toutes les vacances de saison sèche. Mais en même temps la FIKIN, Foire Internationale de Kinshasa, a ouvert ses portes pour la première fois, avec des concerts mythiques. Et des prestations «mystiques», comme celle de l'orchestre VEVE, et le TRIO Madjesi, dont Saak-Sakoul. Les rescapés des massacres de Lovanium cherchaient des échappatoire à la rafle policière; ils ont trouvé la Fikin; ils ont trouvé VEVE; ils ont trouvé la chanson-fétiche «Anna».

Nous avons trouvé une idole: Saak-Sakoul, incroyable acrobate sur scène, et chanteur de charme. Nous avons trouvé notre consolation. Mais pas la paix. Mort en France, Saak-Sakoul. Loin de la Fikin, loin d'«Anna».

... Voilà notre mars 2023. Sans panache. A l'ombre. A la carte. Mais d'une charge émotionnelle sans pareil, sans contrepartie. Ineffaçable.

YOKA Lye

Sa Majesté Saak Sakoul

1^{er} chanteur Yankee qu'on aimait



Il voulait qu'on l'appelle Sa Majesté Saak Sakoul 1er. Il était l'âme de l'orchestre Sosoliso. De son vrai nom Bonghat Tshekabu, il était très difficile à cerner. Super intelligent, il était un vrai Yankee des années 1970. Un terreur des quartiers populaires. Son entourage était composé des bills (mauvais garçons). Ses amis redoutaient ses colères et son côté incontrôlable. Il chérissait le lingala avec un humour acerbe. Critiquer les gens dans le dos n'était pas son genre. Tu le dérangeais, il te fout une dérouillée. Avec pour arme fatale, un coup de tête capable de vous mettre k.o illico. Avec sa face à la Sean Connery, il faisait peur.

La musique était sa passion et son métier. Pendant vingt ans, il a été entouré d'amis et de fans inconditionnels. Chanteur en quête d'inspiration, il avait besoin de liberté et d'aventures. La musique et la poésie mêlées, il cultivait l'art du beau. Il était complice de la joie de vivre. Malgré un goût très prononcé pour les femmes, il regardait où il mettait les pieds. Je garderai de lui le souvenir d'un grand frère attachant, généreux et sincère. Malgré son masque de bill, il était très

fair-play avec tout le monde. Comme père, il se souvenait toujours des anniversaires de ses enfants. Depuis toujours Sakoul bousculait les habitudes. Rien ne pouvait l'arrêter. Il voulait voir un Ministre ou un PDG ? Entrez ! Entrez ! Aucun Protocole ne retenait sa Majesté Bonghat Tshekabu. C'est lui qui m'a présenté à

Monsieur Pierre Henry, le célèbre Président de France Terre d'Asile (25 rue Ganneron-75018 Paris) le 15 octobre 1999. Six mois après, je fus pris en charge et logé à Atherba, à Bayonne. Précédé par une flatteuse réputation, Saak Sakoul représentait valablement la RDC en France à travers son association de Fontenay S/Bois.

Domage pour la génération Wenge qui n'a pas connu ce géant de la musique congolaise. Rappelons qu'il a commencé la musique dans la rue, sans coach. Son talent s'est imposé tellement fort que toute l'Afrique l'a bruyamment célébré.

Nous avons aimé Saak Sakoul et ses complices Matadidi Mabele Bwana Kitoko et Loko Massengo Djeskain. Ils étaient immenses et inaccessibles. Le trio Madjesi mérite un Monument. Je ne sais pas qui m'aimait le plus parmi eux, mais moi j'étais, comme tout le monde, subjugué par leur talent. Je passais de longs moments à discuter avec l'intellectuel Loko Masengo. J'étais ravi de faire une balade avec Saak Saakoul dans son tacot de collection. J'étais enchanté de passer un

après-midi avec le prodige Matadidi Mabele. Personne n'imitait James Brown avec autant de justesse que Mario. Rayonnant sur scène, le Trio Madjesi atteint les sommets du succès avec une facilité déconcertante. Dérangeant et inspiré, le Trio Mdjesi était d'un niveau encore inégalé. Ecoutez les tubes Photo ya Madjesi, Cinema, Sex Madjesi, 8e round et autres.

Chorégraphes et prodiges, Saak Saakoul, Matadidi et Djeskain ont été démolis à quelques pas de l'Olympia de Bruno Coquatrix ! Cette fois je ne cache rien. Ils ont été trahis par leur propre agent, Manzenza, après une prodigieuse tournée en Centrafrique. L'Empereur Bokassa a tenté de les sauver, mais le Maréchal Mobutu avait fermé toutes les portes du pardon. Adieu les maisons promises par Sa Majesté Bokassa, la Tournée en France et l'Olympia. Suspendu pour 6 mois avec interdiction de répéter pour bradage de monnaie, Sosoliso perdit tous ses musiciens.

Saak Sakoul a eu la sagesse de ne pas s'accrocher à son passé. Il pouvait relancer sa carrière à Paris avec Sonodisc, mais la gloire ne l'intéressait Plus.

Fils de Jean Baptiste Sinuku, Sakoul est mort le dimanche 19 mars 2023 à 80 ans. Pendant dix ans il a lutté contre la maladie. Le combat était fait des hauts et de bas. Il ne s'en plaignait pas. Il a eu la grâce d'avoir une femme courageuse (décédée avant lui). Sa cousine Hélène Lukombo nous donnait régulièrement ses nouvelles.

A la demande des Autorités congolaises et de sa famille biologique, Saak Sakoul sera inhumé à Kinshasa.

Nila Mbungu

CAN 2023

Muntubile Santos appelle les Léopards à se concentrer sur le match contre le Gabon



L'ancien international congolais, Jean Santos Mutumbile, a, dans un entretien accordé, lundi, à l'ACP, déclaré que les Congolais devront, après des erreurs de la part de l'arbitre Tunisien, Selmi Sadok au cours du match face à la Mauritanie, causant ainsi un frein à leur qualification, se concentrer sur la prochaine rencontre contre les Panthères du Gabon. Une rencontre qui se révèle être la plus difficile.

D'après Mutumbile Santos, les léopards doivent très bien s'armer pour affronter les Gabonais. « A présent, les Congolais devront se focaliser sur leur prochaine sortie contre les Panthères du Gabon.

Connaissant les Gabonais, il y a lieu de bien s'armer mentalement, car les choses ne seront pas faciles qu'on le croirait et qu'il faudra bien se battre jusqu'au bout.

De tout, les Panthères du Gabon ont souvent été des trouble-fêtes pour la RDC. J'exhorte donc les Léopards, le staff technique, les autorités des sports au niveau national et tous les Congolais à préparer sérieusement ce match afin d'éviter la déconfiture de la fois passée contre la même équipe en match retour 0-3», a-t-il accordé. Mutumbile Santos n'a pas manqué de

fustiger l'arbitre tunisien Selmi Sadok du match retour RDC-Mauritanie (1-1). « Les léopards ont fait un très bon match à Nouakchott, face aux Mourabitounes d'autant plus que la Mauritanie n'était pas facile à manœuvrer.

Le seul couac qui a fait aux fauves congolais est le carton rouge au cumul des deux cartons jaunes que l'arbitre tunisien a flanqué à Cédric Bakambu», a-t-il déclaré. Et de poursuivre : « à mon avis, j'estime que l'arbitre a été trop sévère pour l'attaquant congolais. Il a, sans nul doute, réalisé que ce dernier était un danger permanent pour la sélection mauritanienne lors de cette rencontre.

Mon jugement sur ce sujet n'est pas gratuit d'autant qu'il y a eu des signes avant-coureurs avant le coup d'envoi. J'ai vu l'arbitre tunisien Selmi Sadok faire le tour du stade sous les applaudissements et les ovations des spectateurs qui scandaient « Tunisia, Tunisia et Tunisia » pendant que le concerné

rigolait », a-t-il confié à l'ACP.

L'ancienne star du football national a également exprimé ses sentiments sur la nomination de Kabulo Mwana Kabulo à la tête du ministère des Sports et loisirs. « Le nouveau ministre des Sports et loisirs, Kabulo Mwana Kabulo, est un homme du domaine.

Je suis d'avis que son avènement va augurer de bien bonnes choses au sport national. Ensemble, soyons à son service à travers des conseils à lui prodiguer.

Le Président de la République, Félix Tshisekedi, a porté son dévolu sur lui et, à lui de prendre les choses en mains dans la bonne direction par rapport aux attentes des sportifs de la RDC», a-t-il conclu.

E.K





ASSURANCE AUTOMOBILE



ASSURANCE INCENDIE



ASSURANCE ACCIDENT
ET RISQUES DIVERS



ASSURANCE VOYAGE



ASSURANCE TRANSPORTS

MEILLEURS PRODUITS D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS PRIX



Leader des assurances en RDC

Adresse : 6466, Boulevard Du 30 Juin, Immeuble SONAS
☎ +243 819 700 904 🌐 sonas.cd ✉ info@sonas.cd